

# Projet “AMAP Solidaire”

## Recueil d’expériences : Démarches de solidarité entre consommateurs en AMAP

---

Septembre 2012

*Alliance PEC Isère*  
13 rue Abbé Vincent 38600 Fontaine  
09 80 08 40 30 (mardi et mercredi) - [contact@alliancepec-isere.org](mailto:contact@alliancepec-isere.org)  
<http://www.alliancepec-isere.org/>



# Sommaire

---

<b>Abréviations.....</b>	<b>3</b>
--------------------------	----------

<b>1. Présentation de l'étude.....</b>	<b>4</b>
--	----------

Contexte .....	4
Objectif .....	4
Choix des expériences présentées .....	4
Tableau récapitulatif des expériences présentées.....	5

<b>2. Présentation des AMAP.....</b>	<b>6</b>
--------------------------------------	----------

AMAP Patate Douz, Paris 12 <sup>e</sup> (75) .....	6
AMAP Le Panier de l'Aneth, Besançon (25) .....	8
AMAP Lapereaux des Thermopyles, Paris 14 <sup>e</sup> (75) .....	9
AMAP La Courgette solidaire, Les Lilas (93) .....	10
AMAP Consom'Solidaire, Paris 12 <sup>e</sup> (75).....	11
AMAP Clamap, Clamart (92).....	12
Chapo'bio, Chaponost (69).....	13
Amapopote lyonnaise, Lyon (69).....	14
AMAP pour tous Les Arcelles - Seyssinet (38).....	15

## ***Abréviations***

- **AMAP** : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
- **Amapien-e** : personne adhérente à une AMAP
- **Alliance PEC Isère** : Alliance Paysans Ecologistes Consom'acteurs de l'Isère
- **CAF** : Caisse d'Allocation Familiale
- **CCAS** : Centre Communale d'Action Sociale
- **Conseillère ESF** : Conseillère en Economie Sociale et Familiale
- **QF** : Quotient familial calculé par la CAF
- **RAD** : Revenu annuel disponible

# 1. Présentation de l'étude

- **Contexte**

Alliance PEC Isère - réseau départemental des AMAP en Isère a souhaité mener une étude de recensement d'initiatives de démarches de solidarité entre consommateurs en AMAP en France.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet « AMAP Solidaire » qu'Alliance PEC Isère souhaite impulser en lien avec le réseau national des AMAP (MIRAMAP - Mouvement Inter-Régional des AMAP) et en partenariat avec la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole (La Métro) et la Ville de Grenoble. En effet, l'accès pour tous à une alimentation de qualité est une véritable préoccupation nationale et c'est dans cette problématique que s'inscrit ce projet. Son objectif est de permettre l'accès aux AMAP à toutes personnes, afin que chacun-e puisse bénéficier d'une alimentation saine, quel que soit le niveau de ses revenus.

- **Objectif**

L'objectif de cette étude a été d'avoir **une vue d'ensemble de pratiques innovantes** de solidarité entre consommateurs en AMAP afin de favoriser l'accès à l'AMAP à des personnes à plus faibles revenus, voir en grande précarité.

Ce document apporte ainsi des **pistes de réflexions** pour d'autres AMAP intéressées par la problématique de la solidarité entre consommateur et désireuses de se lancer dans ce type de démarche.

- **Choix des expériences présentées**

Ce document présente **9 démarches de solidarité** entre consommateurs en AMAP implantées dans différentes régions en France, à travers des fiches de capitalisation d'expérience. Ce recensement a été réalisé à travers des entretiens téléphoniques et visites sur place d'AMAP engagées dans ce type de pratiques solidaires.

Ces initiatives de solidarité comportent des **caractéristiques similaires** :

- L'AMAP est porteuse du projet de solidarité
- le but est de favoriser l'accès à l'AMAP à des personnes à plus faibles revenus

Néanmoins, il existe de **grandes différences au sein des projets présentés** :

- personnes bénéficiaires des paniers solidaires : internes à l'AMAP ou bien personnes externes orientées par des structures sociales (CCAS, centre d'hébergement etc.)
- financement des initiatives : auto-financement via la participation des adhérent-es ou bien financement externe grâce à des subventions
- des pratiques différentes du fait de situations très variées pour chaque AMAP : contexte socio-économique (AMAPs implantées dans des zones plus ou moins « riches » économiquement), statut juridique (AMAP en association 1901 ou pas), ancienneté de l'AMAP etc.
- Ces démarches de solidarité fonctionnent avec plus ou moins de succès et certaines rencontrent d'importantes difficultés aujourd'hui, le but étant de montrer aussi que la mise en place d'initiatives solidaires n'est pas forcément chose facile.

• **Tableau récapitulatif des expériences présentées**

Nom de l'AMAP	Localisation	Statut juridique de l'AMAP	Type de projet	Personnes bénéficiaires des paniers solidaires	Accompagnement des bénéficiaires des paniers solidaires
<b>Patate Douz</b>	Paris (75)	Association 1901	Prix du panier adapté aux revenus selon le R.A.D	Interne	Commission solidarité au sein de l'AMAP
<b>Le Panier de l'Aneth</b>	Besançon (25)	Association 1901	Conventionnement entre l'AMAP et un CCAS pour proposer des paniers à prix réduits. Financement via adhésions de l'AMAP, subvention du CCAS et participation des bénéficiaires	Externe (lien avec Centre social)	Travailleur social du CCAS + membre de l'AMAP
<b>Lapereaux des Thermopyles</b>	Paris (75)	Association de fait	Fonds de solidarité alimenté par des dons d'Amapien-e d'un montant libre	Interne	AMAP
<b>La Courgette solidaire</b>	Les Lilas (93)	Association 1901	- Paniers à moitié prix financés par la revente de paniers non récupérés. - Les paniers restant non vendus donnés à des organismes sociaux secours populaire ou resto du cœur).	- Interne pour les paniers à moitié prix  - Externe pour les paniers donnés à des organismes sociaux	AMAP
<b>Consom' Solidaire</b>	Paris (75)	Association 1901	Prix des paniers adaptés aux revenus des adhérent-es selon le R.A.D	Interne	Groupe de travail interne à l'AMAP
<b>Chapo'bio</b>	Chaponost (69)	Association de fait	don des paniers « non récupérés » redistribués au Centre Social	Externe (lien avec Centre social)	Travailleur social du CCAS
<b>Amapopote lyonnaise</b>	Lyon (69)	Association de fait	- Prix du panier défini en fonction des revenus (déterminés selon le quotient familial de la CAF), financés grâce à un système redistributif  - Don des paniers « non récupérés » redistribués au Centre Social	Interne	AMAP
<b>AMAP pour tous Les Arcelles</b>	Seyssinet (38)	Association de fait	- Fonds de solidarité sur la base de dons volontaire - vente de paniers « non récupérés » destinés à alimenter le fonds de solidarité.	Externe (lien avec Centre social)	Conseillère ESF + référente solidarité
<b>Clamap</b>	Clamart (92)	Association de fait	Dons de panier à un organisme social (centre d'hébergement pour personne en grande précarité), financé via les adhésions	Externe (en lien avec un centre d'hébergement)	Travailleur social

## 2. Présentation des AMAP

### AMAP Patate Douz, Paris 12<sup>e</sup> (75)

- **Présentation et historique**

L'AMAP Patate Douz existe depuis 2004, elle compte 65 adhérent-es et distribue 50 paniers et ½ paniers. En 2005, une commission solidarité a été créée au sein de l'AMAP. En 2007, une interruption de 6 mois due à un changement de maraîcher fut l'occasion d'un important renouvellement de l'AMAP qui a conduit à un vote en AG pour l'adoption du principe d'un prix solidaire de panier. La mise en place de ce principe a eu lieu progressivement en 2008 (simulation au 1<sup>er</sup> semestre puis mise en place au 2<sup>nd</sup> semestre).

- **Descriptif du mécanisme de solidarité mis en place**

- **Système d'indexation sur les revenus**

Prix de paniers fixés avec un plancher (8,50€) et un plafond (18,50€) ((prix panier hors système solidaire : 15 euros), sur base d'un déclaratif des ressources et des dépenses des personnes (RAD, Revenu Annuel Disponible)), qui est recalculé au terme de chaque saison (6 mois).

- **Fonds de trésorerie** : (constitué à partir des adhésions ou dons d'Amapien-es) pour permettre de gérer des changements en cours de route, aider un-e Amapien-e en difficulté au cours de l'année.

- **Trois possibilités pour l'adhérent-e :**

- ne pas participer au système de prix solidaire et payer le panier 15€ ;
- participer au système de prix solidaire, calculer et déclarer son RAD à l'AMAP qui déterminera le prix du panier compris entre 8€ et 19€ ;
- participer au système de prix solidaire mais sans déclarer son RAD, ce qui revient à payer d'emblée le prix plafond (18,50€)

#### **Calcul du RAD :**

=> *Revenu annuel disponible = ressources du ménage moins les charges significatives*

*Ressources du ménage = salaire net + rentes + allocations + pensions*

*Charges significatives = loyer ou crédit d'emprunt + impôts et taxes + rentes versées*

RAD plancher	3000€	Prix panier plancher	8€
RAD plafond	15000€	Prix panier plafond	19€
RAD médian : RAD à partir duquel un-e adhérent-e paie plus de 15€ pour son panier			

D'une saison à l'autre, pour un même RAD, le prix du panier peut évoluer, car il dépend de la répartition des RAD de la saison en cours :

- si le RAD moyen diminue, le RAD médian diminue également, et pour un même niveau de revenu, le ménage en question paie une somme plus importante ;
- A l'inverse, si le RAD moyen augmente, les prix diminueront pour les ménages dont le RAD est proche du RAD médian.

Le prix le plus élevé et le prix le plus bas du panier sont décidés préalablement en AG, afin que cela soit accepté par l'ensemble des Amapien-es, avant même qu'ils-elles n'aient à donner leur accord pour entrer ou non dans ce système.

- **Amapien-es bénéficiaires de ce dispositif**

Tout-es les Amapien-es ont la possibilité de bénéficier du dispositif. Ce sont les Amapien-es eux-mêmes qui font la démarche de déclarer leur RAD. Ce sont donc des personnes déjà sensibilisées à la question de l'agriculture paysanne, mais avec des revenus parfois très faibles.

L'intégration des Amapien-es bénéficiaires des paniers à bas prix ne pose aucun problème car il n'y a pas de distinction en fonction des prix des paniers : la déclaration du RAD est connue par un très petit nombre de personnes au sein de l'AMAP et reste inconnue pour les autres Amapien-es. Cependant, une communication importante est nécessaire auprès des nouveaux-velles adhérent-es afin de leur permettre de bien appréhender le prix solidaire. Il est important qu'un nombre suffisant participe au dispositif car, avec un fort taux de renouvellement, le risque serait de voir le nombre de participants diminuer rapidement au fil des saisons.

La distribution a lieu dans un Centre Social, mais aucune personne ne fréquentant ce lieu n'est inscrite dans l'AMAP. Pourtant, l'AMAP souhaiterait s'ouvrir à un public plus large mais elle doute qu'une AMAP intéresserait vraiment un public en grande précarité.

- **Retour d'expérience**

Mis en place en 2008, le prix solidaire du panier fonctionne toujours. C'est un outil efficace qui permet à des personnes ou familles à faibles revenus d'intégrer l'AMAP. Un document détaillé a été rédigé pour présenter le dispositif et le partager avec d'autres Amaps demandeuses d'informations.

Néanmoins, tout-es les adhérent-es ne tirent pas les mêmes conclusions de cette expérience. Certain-es sont favorables à l'institutionnalisation du système et souhaiterait rendre obligatoire la déclaration du RAD tandis que d'autres font de son caractère facultatif une condition à sa mise en œuvre. Cette question fait l'objet d'une mise en débat permanente au sein de l'AMAP.

**Informations utiles :**

Site internet de l'AMAP : <http://patates12.free.fr>

Courriel : [patates.douz@gmail.com](mailto:patates.douz@gmail.com)

*Merci à l'AMAP Patate Douz pour m'avoir permis d'utiliser des informations tirées du document « Prix solidaire du panier en AMAP (Récit d'expérience des Patates Douz' »).*  
*Des informations sont également tirées du document « Circuits de proximité à dimension sociale en agriculture biologique – recueils d'expériences innovantes » FNAB, 2011.*

## **AMAP Le Panier de l'Aneth, Besançon (25)**

- **Présentation**

L'AMAP de l'Aneth à Besançon existe depuis 2008 et elle s'est constituée en association loi 1901. Elle est livrée par 2 maraîchers et compte 139 adhérent-es.

En 2011, un dispositif de panier solidaire a été mis en place suite à un conventionnement avec le Centre Social de Besançon.

- **Descriptif du mécanisme de solidarité**

- **Prise en charge de l'augmentation des prix des paniers**

En 2012, depuis les nouveaux contrats (mai 2012 à avril 2013), pour une meilleure rémunération des maraîchers le prix des paniers a été augmenté (passage de 30 euros / mois à 36 euros par mois pour un demi panier).

Deux foyers ne pouvaient pas assumer cette augmentation et risquaient de quitter l'AMAP. Celle-ci a alors décidé de prendre en charge pour eux le différentiel sur des fonds propres, constitués à partir des adhésions des Amapien-es. L'adhésion a également augmenté, passant de 12 € à 14 €, augmentation qui a été votée à l'unanimité lors d'une assemblée générale de l'AMAP.

- **Convention entre l'AMAP et le CCAS de la ville de Besançon**

Dans le cadre de sa réflexion sur la mise en place de « paniers solidaires » l'AMAP s'est rapproché du CCAS de la Ville de Besançon pour concrétiser son projet de paniers à prix réduits pour des personnes à des familles ou à des personnes du quartier de Palente issues des publics accompagnés par les services du CCAS (aide alimentaire, RSA...).

Une convention a été signée entre le CCAS et l'AMAP et cette convention s'est calée sur une saison de production de légumes. Il a été convenu qu'il bénéficierait d'un demi-panier qui serait facturé à peu près comme dans une épicerie sociale c'est à dire 10% du prix ordinaire. L'AMAP sur des fonds propres (constitués à partir des adhésions des Amapien-es) et le CCAS prennent en charge les 90% restant à part égale (45 % pour l'AMAP, 45 % pour le CCAS).

- **Amapien-es bénéficiaires de ce dispositif**

Le CCAS a identifié 2 foyers intéressés par des paniers mais n'ayant pas les ressources financières suffisantes pour rejoindre l'AMAP. Les critères retenus pour choisir ces foyers bénéficiaires des paniers solidaires étaient les suivantes :

- être un habitant du quartier dans lequel est situé l'AMAP,
- ne pas percevoir d'aide alimentaire,
- et être prêt à cuisiner des légumes.

- **Retour d'expérience**

**2 foyers** ont bénéficié de ½ paniers hebdomadaires en 2012. Le dispositif ayant bien fonctionné, il a été reconduit et une **nouvelle convention** a été passée pour la période du 1er mai 2012 au 30 avril 2013.

### **Informations utiles**

Site internet de l'AMAP : <http://aneth.amap.besancon.free.fr>



## **AMAP Lapereaux des Thermopyles, Paris 14<sup>e</sup> (75)**

- **Présentation**

L'AMAP Les Lapereaux des Thermopyles a été créée en 2006. En 2008, un projet de paniers solidaires a été voté en AG pour être finalement modifié par un second système mis en place en 2011.

- **Description du système mis en place :**

- **1<sup>er</sup> système mis en place entre 2008- 2010 :**

Sur la base du volontariat, les Amapien-es payaient 1 euros supplémentaire par panier par semaine. Le don était inscrit dans le contrat des Amapien-es, cette somme étant destinée au producteur.

Cela avait abouti sur la création d'un panier solidaire par semaine qui était offert à un café associatif « Le Moulin à Café », ce qui permettait de réduire le coût des plats servis. Cependant, ce système s'est arrêté suite à des difficultés internes.

- **2<sup>e</sup> système mis en place en 2011 :**

Le nouveau dispositif consiste à diminuer de 30% le prix de deux petits paniers, financés grâce aux dons volontaires d'Amapien-es (don hors contrat) en début de saison. Ces paniers à prix réduit sont destinés à des Amapien-es en difficultés. En 2011, environs 200 euros ont été ainsi récoltés.

En 2012, le système a eu plus de difficulté à se mettre en place, malgré plusieurs relances et son avenir reste incertain.

- **Amapien-es bénéficiaires de ce dispositif**

Le principe initial consistait à ce que ce soit les Amapien-es eux-mêmes qui se déclarent s'ils-elles souhaitent bénéficier de paniers à prix réduits. Cependant, aucun-e Amapien-e ne s'étant spontanément « déclaré-e », c'est l'AMAP elle-même (le président et le trésorier) qui a proposé directement à certaines personnes - dont ils savaient qu'elles rencontraient des difficultés financières - la possibilité de bénéficier de paniers à prix réduits.

L'intégration des Amapien-es bénéficiaires du dispositif au sein de l'AMAP n'a posé aucun problème, étant donné qu'il s'agissait de personnes déjà présentes dans l'AMAP.

Par ailleurs, des prises de contact avec un Centre Social ont été initiées dans l'idée de mettre en place un partenariat entre le CS et l'AMAP. Cependant, ce projet n'a pas donné suite, faute de « répondant » de la part du CS.

- **Retour d'expérience**

Le système n'a pas bien fonctionné cette année, la motivation des Amapien-es sur cette thématique semble s'essouffler. L'AMAP estime qu'il faudrait sans doute un référent spécifique « panier solidaire » pour mieux encadrer le mécanisme car cela représente une certaine charge de travail.

**Informations utiles :**

Site internet de l'AMAP : <http://amap-lapereaux.org>

Courriel : [contact@amap-lapereaux.org](mailto:contact@amap-lapereaux.org)

## **AMAP La Courgette solidaire, Les Lilas (93)**

- **Présentation**

L'AMAP La Courgette solidaire a été créée en 2005. Elle est constituée en association loi 1901. Elle compte 160 adhérent-es qui se répartissent au sein de 6 AMAP proposant différents types de produits. En 2008, face au constat que de plus en plus d'Amapien-es rencontraient des difficultés financières, l'AMAP a décidé de mettre en place un dispositif de paniers solidaires.

- **Descriptif du mécanisme de solidarité**

- **Paniers non récupérés revendus**

Les paniers « non récupérés » sont vendus au prix habituel en fin de distribution à des « **intermittents du panier** », c'est-à-dire des personnes qui payent une 1/2 adhésion annuelle et peuvent venir quand ils le souhaitent à la fin d'une distribution pour acheter un éventuel panier non récupéré. Les paniers restant non vendus sont donnés à des organismes sociaux (secours populaire ou resto du cœur).

- **Paniers solidaires permanents**

Des paniers sont distribués à moitié prix pour des adhérent-es en situation difficile. Les 7,50 € restant sont pris en charge par La Courgette Solidaire et sont financés par la vente des paniers « non récupérés ».

4 à 5 paniers sont ainsi financés chaque semaine grâce au fonds dégagé par ses 160 adhérent-es à travers la revente de paniers et par l'adhésion annuelle à l'association (10€).

- **Amapien-es bénéficiaires de ce dispositif**

**Les Amapien-es bénéficiaires des paniers à moitié prix sont** surtout des ancien-es Amapien-es « classiques » qui deviennent bénéficiaires des paniers solidaires suite à un changement de situation financière (femmes seules avec enfants, chômeurs en fin de droit, RSA, etc.)

Mais le dispositif a également permis d'accueillir de nouveaux-velles Amapien-es en difficulté financière qui ont principalement entendu parler de l'AMAP grâce au bouche-à-oreille.

L'AMAP a tenté de mettre en place un projet avec un Centre Social lors de la mise en place du dispositif mais malgré de nombreuses démarches, cela n'a pas abouti. Selon l'AMAP, une des raisons tiendrait au fait que le public des CS est trop précarisé (pas de chéquier, ne cuisine plus etc.) pour pouvoir être en AMAP.

- **Retour d'expérience**

L'AMA est globalement satisfaite de ce dispositif de solidarité. Elle souhaiterait pour la suite élargir le dispositif des paniers solidaires à d'autres paniers, et pas uniquement fruits et légumes. Elle aimerait également s'ouvrir à un public encore plus large. Mais cela nécessiterait sans doute une demande de subvention et l'AMAP souhaite rester indépendante.

**Informations utiles :**

Site internet de l'AMAP : <http://www.lacourgettesolidaire.fr>

## AMAP Consom'Solidaire, Paris 12<sup>e</sup> (75)

### • **Présentation**

Consom'Solidaire est une association loi 1901 créée en 2005. Elle se répartie entre deux lieux de distributions qui distribuent en tout 80 paniers chaque semaine, auprès de 200 adhérent-es.

Consom'Solidaire a mis en place un groupe de travail qui se réunit régulièrement pour **adapter le prix des paniers de légumes aux revenus des adhérent-es**. Chaque année, des personnes à revenus précaires sont aidées grâce à la participation financière des adhérent-es qui le souhaitent.

### • **Historique : un dispositif qui a connu de nombreuses évolutions**

Depuis la décision de juin 2009 officialisant en CA le souhait de développer le projet de paniers solidaires, trois phases de mise en œuvre se sont succédées :

- De janvier à juin 2010, le système a d'abord fonctionné par **appel à dons volontaires en début de saison** et a permis d'aider quelques adhérent-es ;
- De juillet à décembre 2010, le système a ensuite fonctionné séparément sur les deux lieux de distribution et a permis grâce à un **engagement mensuel** d'aider les adhérent-es les plus en difficulté ;
- Depuis début 2012, le système fonctionne désormais **uniformément sur les deux entités**, le regroupement permettant ainsi de ne plus différencier les adhérent-es selon leur centre de distribution.

Le dispositif a connu une **adhésion croissante depuis 2010 en montant récolté ainsi qu'en nombre d'adhérent-es aidé-es** :

- Lors de la première demi année, 20% des adhérent-es ont été concerné-es en tant que donateurs ou bénéficiaires,
- Ce taux est ensuite monté à 40 % pour la seconde demi année,
- pour atteindre 50% d'adhérent-es concerné-es en tant que donateurs ou bénéficiaires lors de la deuxième année de fonctionnement du système.

### • **Mode de fonctionnement actuel**

#### ➤ **Le système repose sur un engagement volontaire des adhérent-es :**

- Les adhérent-es ne souhaitant pas participer au dispositif payent leur panier au prix normal
- Les adhérent-es souhaitant apporter une aide peuvent faire un don d'un montant libre chaque mois (généralement entre 0,5€ et 3€ par panier)
- Les adhérent-es souhaitant une aide doivent obligatoirement déclarer leur RAD (Revenu Annuel Disponible) mais sans justificatifs imposés.

Une commission étudie les demandes, puis détermine le montant de la réduction en fonction des demandes et des dons, sachant que cette réduction ne peut excéder la moitié du prix du panier.

- L'association pratique aussi des **tarifs d'adhésion en fonction des revenus**, à demi-tarif pour les personnes en situation de précarité.
- Une ligne budgétaire spécifique aux paniers solidaires a été créée permettant de récolter les apports financiers des adhérent-es solidaires et de les redistribuer mensuellement à nos maraîchers partenaires au nom de Consom'Solidaire.

Cette caisse Solidarité accueille également les **dons ponctuels** des adhérent-es. Cette caisse est ainsi excédentaire d'environ 350€ et permet des interventions urgentes en cours de saison.

#### **Informations utiles :**

<http://consom-solidaire.over-blog.com>

*Merci à l'AMAP Consom' solidaire pour m'avoir permis d'utiliser des informations tirées du document « Consom'solidaire, rapport moral 2010 - 2011 »*

## AMAP Clamap, Clamart (92)

- **Historique**

L'AMAP Clamap s'est créée en 2008. Elle compte 60 adhérent-es qui représentent 50 paniers et ½ paniers. Dès sa création, l'AMAP a pris l'initiative de se mettre en relation avec l'association "La Parenthèse" situé dans la même rue. La Parenthèse, association loi 1901, a été créée en 1992 pour répondre à la demande croissante de places d'hébergement pour des familles très démunies. 43 familles, réparties sur plusieurs communes, bénéficient d'un hébergement sous des formes diverses (chambres en collectif, hôtel social, studios ou appartements intermédiaires).

- **Descriptif du mécanisme de solidarité**

- **Financement de paniers solidaires via l'adhésion à l'AMAP**

Le prix de l'adhésion annuel à Clamap est de 25 euros répartie ainsi :

- 19 euros sont versés à la parenthèse (16 € pour le panier de légume et 3 € pour le panier fruit qui est distribué une semaine sur deux)
- 3 euros pour AMAP IdF
- 3 euros pour Clamap

Chaque adhérent-e finance ainsi, via son adhésion, un panier légume et fruit dans l'année destiné à La Parenthèse. Au total, 50 paniers sont ainsi financés dans l'année, soit 1 panier par semaine.

- **Dons de paniers non récupérés**

Tous les paniers non récupérés ainsi que les légumes restants à la fin de la distribution sont donnés le soir même à La Parenthèse, ce qui représente beaucoup de volume pendant les périodes de vacances.

- **Amapien-es bénéficiaires de ce dispositif**

Une salariée de La Parenthèse récupère chaque semaine ce panier solidaire ainsi que les éventuels paniers non récupérés. Ils sont ensuite distribués gratuitement aux familles hébergées par La Parenthèse ou utiliser lors d'atelier cuisine, élément important de partage et de resocialisation.

Toutes les familles hébergées par La Parenthèse ont la possibilité de se servir dans les paniers provenant de l'AMAP. Elles se montrent en général intéressées par les paniers, qui représentent surtout pour eux une manière de s'alimenter gratuitement.

- **Retour d'expérience**

Ce système convient parfaitement à l'AMAP car il est facile à mettre en place. Il suffit aux adhérent-es d'être solidaire via son adhésion en début d'année. La somme demandée (19 € annuel) peut paraître importante mais est a resitué dans le contexte de ce département (Hauts de Seine).

Cependant, ce système présente l'inconvénient de limiter les contacts et les échanges entre Amapien-es et familles bénéficiaires. En dehors des enfants hébergés à La Parenthèse avec leurs familles qui se rendent parfois à la distribution avec la travailleuse sociale, les bénéficiaires des paniers solidaires et les Amapien-es ne se côtoient jamais.

L'AMAP aimerait développer davantage les échanges entre Amapien-es et familles bénéficiaires en mettant en place des visites collectives chez les producteurs, mais cela semble compliqué à mettre en place pour l'instant étant donné que les travailleurs sociaux ne sont pas disponibles le week-end.

**Informations utiles :**

Site internet de l'AMAP : <http://clamap.free.fr>

Courriel : [Clamap@free.fr](mailto:Clamap@free.fr)

## Chapo'bio, Chaponost (69)

- **Présentation et historique**

**L'AMAP Chapo'bio compte environ 85 adhérent-es.** Une partie d'entre eux a eu l'idée de mettre en place un système de don hebdomadaire sur la base du volontariat. Cette somme d'argent aurait servi ensuite à financer un ou plusieurs paniers solidaires qui auraient été distribués, en partenariat avec le Centre Social (CS) de Chaponost, à des familles de Chaponost en difficulté, orientées par le CS vers l'AMAP.

Cependant, ce dispositif n'a pas rencontré l'adhésion prévue de la part des adhérent-es de l'AMAP, qui n'ont pas souhaité participer à ce système de don (pourtant déductible de leurs impôts, l'AMAP étant association loi 1901).

- **Descriptif du mécanisme de solidarité en place**

Suite à l'échec de ce projet initial, un autre système a été mis en place. Il s'agit du **don des paniers « non récupérés » qui sont redistribués à un Centre Social**. Cela représente de 1 à 2 paniers par semaine, voir 5 ou 6 paniers et même plus pendant les vacances. Ces paniers sont directement distribués au Centre Social, qui se charge de les redistribués à des familles en difficultés.

Une **convention a également été passée avec le CS** qui passe une commande par mois à l'AMAP, d'un panier de légumes, fruits et œufs. C'est le CS qui finance entièrement ces paniers. Ils sont ensuite distribués gratuitement à quatre familles différentes, orientées par le CS, qui viennent chaque semaine à tour de rôle récupérer ce panier.

- **Foyers bénéficiaires de ce dispositif**

L'orientation des personnes bénéficiaires des paniers financés par le CS s'effectue par le CS sur la base de critères sociaux inconnus des membres de l'AMAP. C'est également le CS qui se charge de redistribuer les paniers non récupérés vers des personnes fréquentant le CS.

L'AMAP a souhaité intégrer au mieux ces personnes bénéficiaires au sein de l'AMAP. Par exemple, ces personnes doivent se rendre à la distribution pour récupérer leur panier, au même titre que n'importe quel-le autre Amapien-es.

Cependant, l'AMAP ne pense pas qu'il soit possible que ces foyers deviennent des « Amapien-es régulier-es » car leur situation est trop précaire et il leur serait difficile de financer par eux-mêmes une adhésion « classique » au sein de l'AMAP.

- **Retour d'expérience**

L'AMAP est globalement satisfaite de ce dispositif, mais souhaiterait élargir le mécanisme à un plus grand nombre de personnes en lien avec le CS. L'AMAP estime néanmoins que cela nécessite un accompagnement social indispensable qu'elle seule ne peut assurer.

**Informations utiles :**

Site internet de l'AMA : <http://chapobio.canalblog.com>

Courriel : [chapobio@gmail.com](mailto:chapobio@gmail.com)

## Amapopote lyonnaise, Lyon (69)

- **Présentation**

L'Amapopote s'est créé en 2008 à Lyon. Dès l'année suivante, un dispositif de solidarité a été mis en place, l'AMAP ayant la volonté de mettre en place un tel système dès sa création.

- **Description du mécanisme de solidarité**

L'AMAP pratique un système de prix de paniers différenciés selon les revenus, la différence étant financée via un système redistributif. Le prix du panier est défini en fonction des revenus, eux-mêmes déterminés selon le quotient familial de la CAF des Amapien-es. L'AMAP ne demande pas de justificatif de ce quotient familial et se contente d'une déclaration sur l'honneur des adhérent-es qui en font la demande.

Le prix de base est de 10 euros. A partir de ce prix, deux niveaux de prix sont définis, le prix haut et le prix bas, adaptés selon la taille du panier :

- pour le demi-panier : le prix « haut » est de 11€, le prix « bas » de 8€
- pour le panier familial : le prix « haut » est de 16,50€, le prix « bas » de 12€.

Parallèlement à ce système, les **paniers non récupérés sont redistribués gratuitement à des organismes sociaux** (secours populaire ou restau du cœur.)

Enfin, l'AMAP propose des « **paniers découvertes** » au tarif de 4 € pour permettre à toute personne de venir découvrir l'AMAP. Il s'agit d'une initiative ponctuelle qui a lieu en cas de surplus de production de la part du producteur. Cela dépend donc des aléas de la production et cela finalement n'a pas lieu souvent.

- **Amapien-es bénéficiaires de ce dispositif**

Les Amapien-es bénéficiaires des paniers à bas prix le sont selon leur quotient familial CAF. La distribution ayant lieu dans un centre socio culturel (l'arche de Noé), cela a permis de capter un nouveau public, bien que ce ne soit pas le centre qui oriente directement les personnes vers l'AMAP.

La déclaration du quotient familial CAF est anonyme, les autres adhérent-es n'en ont pas connaissance. Cet anonymat permet une bonne intégration des nouveaux membres, puisque toutes les adhérent-es ont exactement les mêmes engagements et la même participation au sein de l'AMAP, peu importe le prix de leur panier.

- **Retour d'expérience**

Le système fonctionne car il y a une vraie transparence entre l'AMAP et ses adhérent-es. Par exemple, l'AMAP a bien expliqué qu'elle ne réalisait pas de marge sur les prix plus haut. Ainsi, l'engagement solidaire des Amapien-es est basé sur la confiance dans l'AMAP.

L'AMAP souhaiterait à l'avenir développer le système des paniers découvertes qui n'ont eu lieu jusqu'à présent que de manière épisodique.

**Informations utiles :**

Site internet de l'AMAP : <http://amapopote.canalblog.com>

Courriel : [amapopotelyonnaise@gmail.com](mailto:amapopotelyonnaise@gmail.com)

## AMAP pour tous Les Arcelles - Seyssinet (38)

### • Présentation

L'AMAP pour tous Les Arcelles compte 50 adhérent-es et a pour lieu de distribution un centre social. En juin 2009, elle a mis en place un double mécanisme de solidarité entre adhérent-es.

### • Description du système de solidarité initial

L'AMAP a fonctionné pendant près de 3 ans avec le dispositif suivant :

- **constitution d'un fonds de solidarité** : sur la base du volontariat, les Amapien-es qui le souhaitaient pouvaient verser chaque semaine 0,50 € ou 1 € par panier venant alimenter un fonds de solidarité permettant de diminuer le prix des paniers solidaires.
- **don de paniers non récupérés** : les paniers non récupérés par les Amapien-es étaient redistribués contre 1 € ou 2 € par demi panier à des personnes choisies par la conseillère en économie sociale et familiale (conseillère ESF) du centre social et les sommes obtenues venaient alimenter le fonds de solidarité.

### • Amapien-es bénéficiaires de ce dispositif

Trois familles ont pu bénéficier de demi paniers facturés moitié prix, la différence étant comblée par le fonds de solidarité.

Les foyers bénéficiaires de ce dispositif de solidarité étaient des familles choisies par la conseillère ESF du centre social sur la base de critères inconnus des Amapien-es. Le centre social jouait un rôle important dans cette démarche de solidarité, prenant part au projet en accueillant les familles, les orientant vers l'AMAP et en animant des ateliers cuisines.

### • Retour d'expérience : un dispositif en difficulté

Le système de solidarité s'est cependant trouvé compromis suite à deux difficultés :

- **changement de statut du centre social qui héberge l'AMAP** : La gestion du centre social par la CAF a été transférée à la ville de Seyssinet en janvier 2012, ce qui ne permettait plus à l'AMAP de gérer un fonds de solidarité sous la forme d'une « cagnotte » alimentée chaque semaine.
- **irrégularité de financement** : les sommes venant alimenter le fonds de solidarité n'étant pas forcément identiques chaque semaine, cela ne permettait pas d'avoir l'assurance que les fonds seraient suffisants d'une semaine sur l'autre pour financer les paniers solidaires.

Face à ces difficultés, l'AMAP de Seyssinet a alors fait un appel à tou-tes les Amapien-es en leur proposant de faire un don de 9 € / an. Cependant, les sommes obtenus se sont avérées insuffisantes par rapport au budget nécessaire pour maintenir le système de solidarité.

### • Nouveau dispositif envisagé pour 2012

Il a alors été décidé de maintenir les 3 foyers bénéficiaires actuels et d'ajouter un foyer pour avoir une livraison de demi-panier par foyer tous les 15 jours et non plus toutes les semaines. Les foyers bénéficiaires viendront chercher leurs paniers en fin de distribution et le poids de leurs paniers pourra être augmenté gratuitement si certain-es Amapien-es ne sont pas venu-es chercher les leurs. Les dons étant légèrement supérieurs au besoin de ce mode de fonctionnement, le crédit d'argent restant sera transmis au producteur et permettra de planifier des activités avec la conseillère ESF (ex : animations cuisines). Ce crédit d'argent pourra également être utilisé pour régler, en tout ou partie, la cotisation à Alliance de ces foyers bénéficiaires des paniers solidaires. Une référente solidarité a également été désignée parmi les Amapien-es, chargée de recueillir les dons et les redistribuer au producteur.

### **Informations utiles :**

Site internet de l'AMA : <http://amappourtous.wordpress.com>